

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque  
AGROPARC  
CS 60508  
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 15 octobre 2021

Tél. 04.32.44.89.30

**N°21/177**

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude  
d'accès au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne**

Le Président du Centre de gestion,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne deux postes,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

**ARRETE**

**Article 1** : La liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

CALABRESE Christophe – Commune de Montoux  
RAMPAL Thomas – SI Rivière Calavon Coulon

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

**Article 3** : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le Président

Maurice CHABERT